

REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF A LA MOTION

« DES FACILITÉS POUR L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF A LANCY »

Le Conseil municipal

Demande au Conseil administratif

- *D'instaurer, sur le site de la commune, une feuille d'accueil pour les associations, qui indiquerait les différents soutiens communaux (accompagnement, matériel, locaux, informations pratiques etc.);*
L'accès aux informations dédiées aux associations et groupements lancé sur le portail internet de la commune s'exerce de deux manières. Tout d'abord par le menu principal dit « hamburger », rubrique « Bouger », puis page « Vie associative ». Sur cette page, diverses informations à destination des associations sont disponibles (organisation de fêtes et de manifestations, agenda culturel, journal communal et subventions culturelles). Un lien permet d'accéder directement aux données de l'annuaire, section « associations et groupements ». Ensuite, le menu outils (tout en haut à droite) permet de parvenir aux renseignements destinés aux associations par la rubrique « Je suis... » où le profil « Association » propose des activités, des prestations, voire des articles en lien avec la thématique.
- *De charger la nouvelle responsable du bénévolat d'un rôle étendu dans l'appui qu'elle proposera aux associations, y compris pour leur pérennité en termes de relève et de transmission des compétences au sein de leur comité. Son rôle consisterait aussi à la mise en commun des ressources, au recueil des besoins en formation, à la coordination des bénévoles au service des associations ou de manifestations ;*
Une responsable des bénévoles met en lien les demandes selon les besoins et les bénévoles. Formulaire d'inscription en ligne.
- *D'organiser ou d'orienter sur de courtes formations qui permettent aux membres de comité de bénéficier de compétences suffisantes en bureautique, comptabilité, rédaction et animation de groupe pour gérer une association qui ne nécessite pas de professionnel pour les tâches concernées. De rechercher une collaboration et/ou un co-financement avec des organismes cantonaux et fédéraux (Bureau de l'intégration des étrangers, Promotion Santé Suisse, etc.);*
Le Conseil administratif va se pencher sur la question des besoins en formation.

- *D'améliorer le portail internet pour que chaque association lancéenne puisse se créer un profil en ligne qui facilite la saisie et la mise à jour de ses informations, et qui permette de décrire plus précisément son activité et son fonctionnement sur la partie publique.*
Pour des questions d'intégrité et de respect des lignes graphique et rédactionnelle, il n'est pas souhaité par les responsables du portail internet lancy.ch d'autoriser les associations à éditer en ligne les informations publiées sur lancy.ch. Seul le service de la communication possède les droits d'édition sur la nouvelle plateforme internet. Un courrier sera envoyé prochainement aux associations afin de collecter des informations complémentaires (activité et fonctionnement) et vérifier les données existantes.